

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE LA COMMUNE BAIGTS DE BEARN 2023

Cette note répond à l'obligation pour la commune de répondre à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif. La loi Notre a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Le projet de budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2023 sur les bases de la comptabilité M57 abrégée. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Il a été préparé par la commission des finances le 4 avril 2023.
Il reprend les résultats de l'exercice 2022 et leur affectation.

Le budget a été voté le 11 avril 2023. Les budgets annexes ont fait l'objet d'un vote le 30 mars 2023.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE BAIGTS-DE-BEARN	703 115,22	321 075,47	1 024 190,69
Total	703 115,22	321 075,47	1 024 190,69

** Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

La section de fonctionnement du budget communal

En dépenses :

Les charges à caractère général prennent en compte, la hausse de l'inflation. Toutes les charges sont impactées.

Les charges de personnel et frais assimilés sont stables par rapport à l'année 2022.

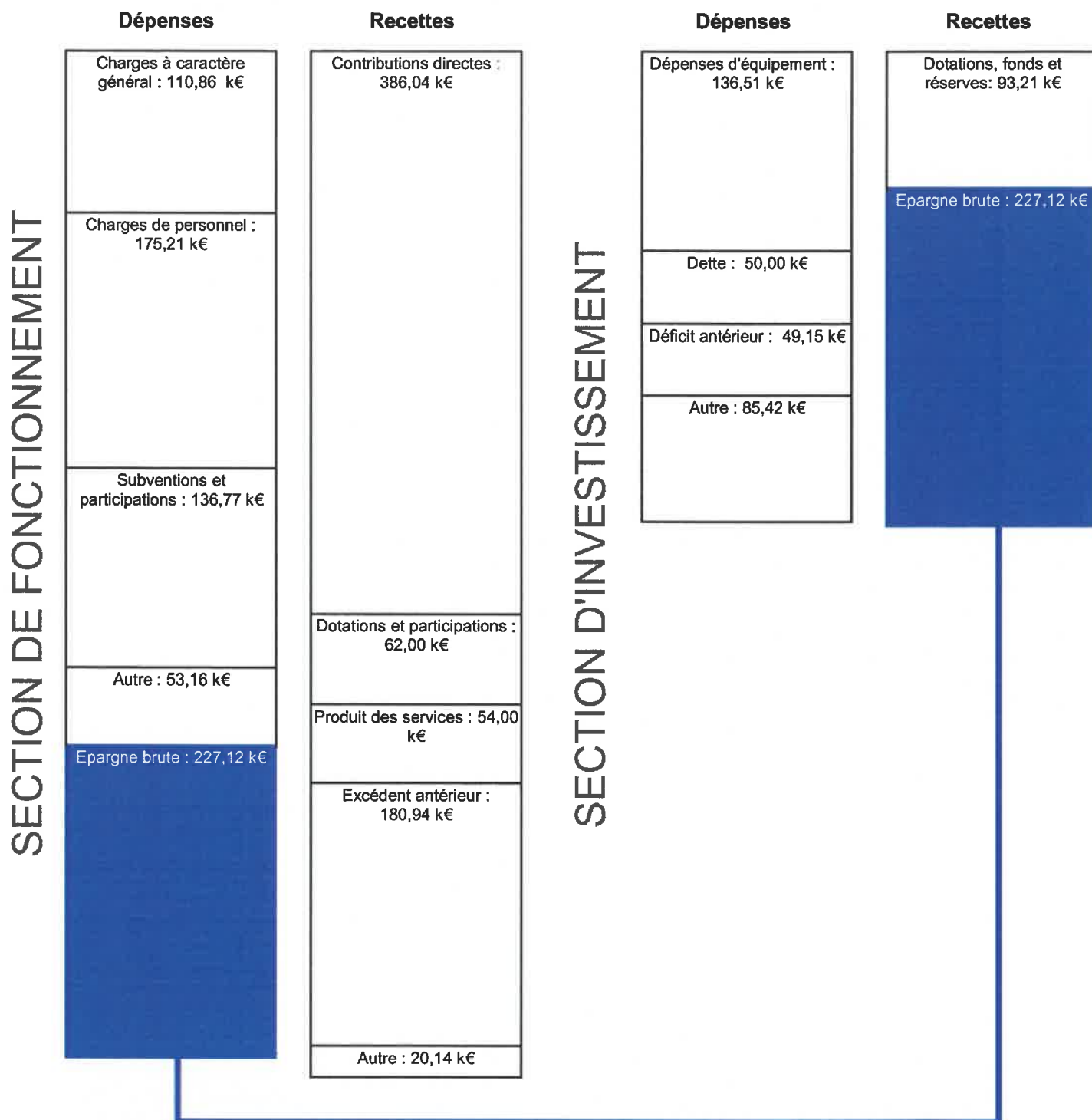
Le chapitre 66 comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

En recettes :

Les recettes sont constituées : de produits des services du domaine (occupation domaine public, concessions cimetière...), des remboursements des charges de personnel mis à dispositions des groupements ou tiers (SIVU, CCAS, agence postale..).

Les recettes fiscales émanent des taxes communales, de la taxe sur la consommation d'électricité. Les dotations de l'Etat sont inscrites dans le chapitre 74.

- Représentation graphique du budget principal -



L'investissement dans le budget communal :

Les projet prévus : travaux d'accessibilité, extension des vestiaires du foot, aménagement du carrefour de la carrère et terrain de pétanque, travaux au logement mairie en vue de l'isolation thermique de ce dernier, travaux d'entretien du patrimoine sur les toits de l'église et du salon de coiffure, mise à jour du schéma communal incendie et défense, achat de véhicule de service et matériel roulant, achat mobilier, relampage dans des bâtiments publics pour des économies d'énergie.

Le financement se fait en auto-financement.

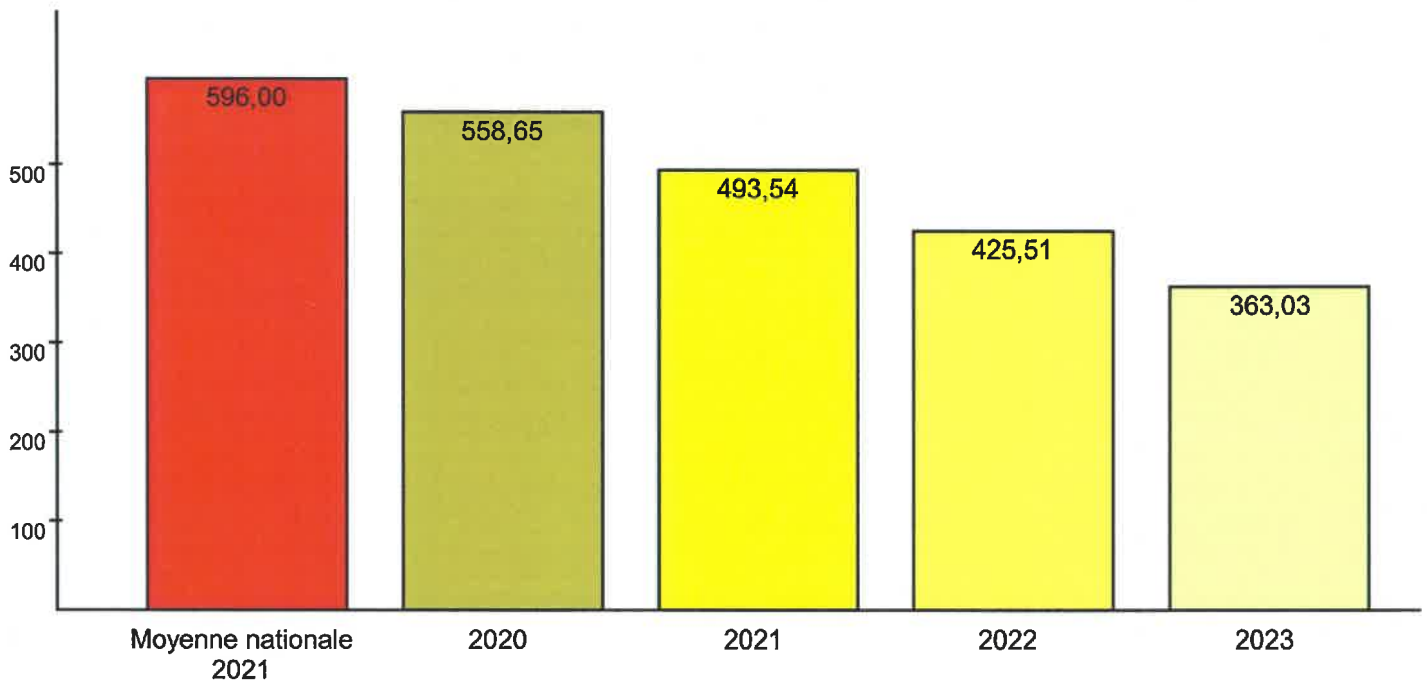
- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE BAIGTS-DE-BEARN	318 013,16
Total	318 013,16

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,79 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



Le Maire
Guy PÉHARTIN.

